

à retourner complété au : SNETAA-FO 417 Bureaux de la Colline - 92213 Saint-Cloud Cedex ou par mail : mutations@snetaa.org

FAITES VOS VŒUX EN VOUS INSCRIVANT SUR SIAL DU 02 MAI 12H AU 05 JUIN 12H (HEURE DE PARIS)

IMPÉRATIF !

PLP CPE

Discipline (et code discipline si connu) :

Nom : Prénom :

Adresse complète:

Tél.: Date de naissance :

Mail :

Nature du concours (externe, interne) :

Année du concours : Classement au concours :

Précisez-ici si vous étiez en report de stage en 2022/2023 : oui non

SITUATION PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE AVANT LE CONCOURS :

ex-contractuel-le (AED, AESH, EAP) ex-contractuel-le (CDI, MAGE)

ex-fonctionnaire (Fonction publique) étudiant-e M1 étudiant-e M2

Demandez vous un report de stage ? oui non

Si oui, pour quelle(s) raison(s) ?

SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE :

VOUS ÊTES :

Célibataire Marié-e le

Divorcé-e Pacsé-e le

Vous avez des enfants de moins de 18 ans au 01 septembre 2023 à charge ? oui non nombre :

Ou avez-vous la garde conjointe de vos enfants ? :

Votre conjoint-e (ou ex-conjoint-e) exerce une profession ? (lieu et nature ; joindre un justificatif)

Ou êtes-vous parent isolé ?

Êtes-vous reconnu travailleur handicapé ? (RQTH) oui non

Votre conjoint-e est RQTH ? oui non

Vous avez un enfant gravement malade ou handicapé ? oui non

FORMULEZ VOS VŒUX

VŒU 1		VŒU 4	
VŒU 2		VŒU 5	
VŒU 3		VŒU 6	

INFORMATIONS QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE CONNAÎTRE AU SNETAA-FO POUR EXPLIQUER VOS VŒUX (FACULTATIF) :

.....

.....

.....

ATTENTION ! VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT ENREGISTRER UNE FICHE DE SYNTHÈSE DE VOTRE DEMANDE SUR SIAL

INSCRIPTION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE STAGIAIRES

DU 02 MAI AU 05 JUIN MIDI (HEURE DE PARIS) SUR SIAL

ATTENTION : toute déclaration frauduleuse peut entraîner l'annulation de l'affectation des sanctions disciplinaires allant de la perte du bénéfice du concours à des sanctions pénales ! Tout **justificatif à fournir à la DGRH doit être intégré dès la fin de saisie dans l'onglet « synthèse », dans la partie « expériences professionnelles ».**

TOUS LES ADMISSIBLES OU ADMIS À UN CONCOURS DOIVENT S'INSCRIRE SUR SIAL

CATÉGORIES DE STAGIAIRES	CHOIX POSSIBLES	PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR	
		ADMINISTRATIVES	SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE
<p>Lauréat-e-s des concours 2023 et inscrit-e-s en M1 en 2021-2022 ET Lauréat-e-s en report de stage 2022/2023 pour absence d'inscription en M2 MEEF</p>	<p>Stagiaires dans l'académie où est l'université où ils/elles sont inscrit-e-s en M1 (y compris si M1 à distance). OU Solliciter un report de stage Si M1 en université francilienne : classer les 3 académies de Paris, Créteil et Versailles.</p>	<p>Pièce justificative d'inscription en M1 dématérialisée portant le nom de l'INSPE au format PDF sur SIAL</p> <p>Les candidat-e-s qui préféreraient être affecté-e-s au barème avec prise en compte de leur situation familiale ne doivent pas fournir cette attestation (en particulier les M1 à distance)</p>	<p>À faire parvenir au rectorat d'affectation dès la connaissance du résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> livret de famille PACS justification de RRE attestation professionnelle du conjoint, de la conjointe, attestation de domicile RQTH (pour les stagiaires maintenu-e-s en académie) certificat de grossesse délivré au plus tard le 30/06/2023 plus reconnaissance anticipée décision de justice et/ou justificatifs précisant les modalités de garde ou droit de visite attestation de « Pôle Emploi » en cas de chômage.
<p>Lauréat-e-s des concours externes 2023 titulaires d'un M2 OU Lauréat-e-s des concours internes 2023 ou Lauréat-e-s non soumi-e-s aux conditions de diplômes (3e concours) OU Lauréat-e-s de concours internes 2023, déjà titulaires d'un M1 OU Lauréat-e-s des sessions antérieures en report de stage</p>	<p>Émettre 6 vœux d'académies en fonction des critères personnels en tenant compte des obligations liées au RC ou RRE OU Solliciter un report de stage</p>	<p>États des services accomplis hors de l'enseignement du second degré public (privé ou étranger par exemple) ainsi que les services mixtes, l'attestation de RQTH en cours de validité.</p> <p>Les ex-fonctionnaires de la Fonction publique d'État, de l'hospitalière ou de la territoriale doivent envoyer via l'onglet « synthèse » en fin de saisie toute pièce relative à leurs expériences professionnelles.</p>	
<p>Ex-contractuel-le-s*, lauréat-e-s des concours externes 2023 avec M2 ou lauréat-e-s non soumi-e-s aux conditions de diplômes des concours internes 2023</p> <p><i>*Ex-contractuel-le-s = expérience professionnelle d'enseignement dans leur discipline de recrutement au moins 18 mois à temps plein au cours de 3 années précédant leur nomination en qualité de fonctionnaire</i></p>	<p>Solliciter l'académie dans laquelle ils/elles étaient contractuel-le-s OU Émettre des vœux personnels OU Solliciter un report de stage</p>	<p>Les services de non titulaires seront directement récupérés sur les bases de gestion académiques. Pour les services en CFA, établissements agricoles ou de la défense, dans le privé ou à l'étranger, fournir des attestations et envoyer via l'onglet « synthèse » en fin de saisie toute pièce relative à leurs expériences professionnelles.</p>	

CAS PARTICULIERS : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS À FOURNIR

Lauréat-e des concours de la session 2023 (EAP)	Contrat de travail
Titulaire fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière	Arrêté d'affectation en qualité de fonctionnaire
Lauréat-e, handicapé-e et bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)	Pièce justifiant de la situation de bénéficiaire de l'obligation d'emploi ; reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou d'un enfant en situation de handicap.

ATTENTION : les personnes mariées, pacsées ou ayant des enfants en commun dont le conjoint/la conjointe a une activité professionnelle doivent valider le rapprochement de conjoint-e.

CALCUL DE VOTRE BARÈME EN FONCTION DES CONDITIONS EXPRIMÉES

CRITÈRES BONIFIÉS		BONIFICATION	CONDITIONS PARTICULIÈRES
Reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) du candidat, de la candidate		1 000	N'est prise en compte que la RQTH du candidat, de la candidate
Rapprochement de conjoint-e (RC)		150	Sur le vœu 1 correspondant à l'académie d'attache professionnelle du conjoint et les académies limitrophes
Enfants à charge		75	Par enfant de moins de 18 ans au 1 ^{er} septembre 2023 Uniquement sur les vœux donnant droit au RC ou APC
Autorité parentale conjointe (APC)		225 si au moins 1 enfant	Conditions identiques au RC et ajout de 75 par enfant supplémentaire
Parent isolé		140 (forfait quel que soit le nombre d'enfants)	Si au moins un enfant de moins de 18 ans au 1 ^{er} septembre 2023
Rang au concours		1 ^{er} décile	150
		2 ^{ème}	135
		3 ^{ème}	120
		4 ^{ème}	105
		5 ^{ème}	90
		6 ^{ème}	75
		7 ^{ème}	60
		8 ^{ème}	45
		9 ^{ème}	30
		10 ^{ème}	15
LC	5	Sur tous les vœux exprimés	
Bonification pour l'académie du M1		65	Uniquement sur l'académie du M1
Bonifications liées à l'expérience antérieure	Lauréat-e-s ex-titulaires de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière	200	Sur le vœu 1 (= ancienne académie d'affectation en tant que titulaire de la fonction publique)
	Lauréat-e-s justifiant de services accomplis en qualité de contractuel-le du 1 ^{er} ou 2 nd degré, CPE, ex MA garantis d'emploi, ex AED et AESH pour une durée d'au moins 1 an au cours des 2 dernières années scolaires(hors GRETA, CNED et ens. Supérieur)	200	Sur Vœu 1 correspondant à l'académie d'exercice
	Lauréat-e-s justifiant de services accomplis en qualité d'étudiant-e apprenti-e professeur-e (EAP) pendant une durée d'au moins 2 ans	200	Sur Vœu 1 correspondant à l'académie de centre de formation

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

du 2 mai 12h au 5 juin 2023 12h	Saisie des vœux sur SIAL, y compris pour les lauréat-e-s d'une session antérieure en report. Autant de saisies que d'admissibilités obtenues Ne pas oublier de compléter les données relatives à la situation personnelle et familiale	Accès à SIAL: http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-system-d-information-et-aide-aux-laureats.html
	Pièces justificatives : <ul style="list-style-type: none"> d'enseignement dans le privé ou de titulaire de l'enseignement agricole ; d'ex-contractuel-le-s en dehors de l'enseignement public du 2nd degré ; de contrat de travail en tant que EAP ; de la demande d'affectation conjointe pour 2 pers pacsées ou mariées ; de la lettre pour opter pour l'enseignement privé ; de la RQTH validée à l'inscription au concours ; de l'arrêté d'affectation en tant que fonctionnaire. 	par mail à l'adresse indiquée en fin de saisie dans la rubrique « synthèse »
30 juin 2023	Date limite de validation d'un PACS ou d'un mariage	
à partir du 28 juin au 07 juillet 2023 au plus tard	Résultats d'affectation en fonction des disciplines	sur SIAL («affectations»)
	Demande de révision d'affectation jusqu'au 17 juillet 2023	Sur COLIBRIS (révisions)
Dès les résultats d'affectation en académie	Envoi aux rectorats des pièces justificatives : <ul style="list-style-type: none"> de RC et éventuellement enfants, RRE mutations conjointes de 2 lauréat-e-s affectation en DOM ou COM (justificatifs d'attache réelle à ce DOM ou COM) inscription en M2, titres et diplômes exigés à la nomination attestation de RQTH en cours de validité 	au rectorat d'affectation
15 septembre 2023	Certificat du médecin agréé spécialiste du handicap, attestant la compatibilité du handicap avec la fonction exercée pour les BOE	au rectorat d'affectation

STAGIAIRES POUVANT BÉNÉFICIER D'UN REPORT DE STAGE

① Les lauréat-e-s répondant aux critères de la note de service du BO N°17 du 27 avril 2023, annexe E :

CORPS D'ACCÈS	CONCOURS	MOTIFS DE REPORT DE STAGE				
		DÉCRET N°94-874 DU 7/10/1994			AUTRES MOTIFS	
		Service national	Congé de maternité	Congé parental	Préparer agrégation	Absence d'inscription en Master 2
PLP	Concours externe	X	X	X	X	X
	Concours interne	X	X	X		
	3 ^{ème} concours	X	X	X		

② Les lauréat-e-s des autres concours (ceux/celles inscrit-e-s en M1 en 2021-2022 et ceux/celles justifiant d'une expérience professionnelle conformément à la note de service du BO N°17 du 27 avril 2023).

③ Les lauréat-e-s des concours externes de la session 2023, titulaires d'un M1 et ne pouvant justifier d'une inscription en M2 seront placés en report de stage.

④ Les lauréates en situation de grossesse le 1^{er} septembre 2023 pourront demander le report pour une seule année.

Les lauréat-e-s qui ne sont pas en report de stage, seront affecté-e-s en qualité de fonctionnaire stagiaire dans les conditions prévues du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État. Cette nomination intervient au 1^{er} septembre 2023 sauf pour les lauréat-e-s inscrit-e-s au titre de l'année 2022-2023, dans une deuxième année de master autre que MEEF qui n'auront pas obtenu leur diplôme avant le 1^{er} septembre 2023, ils, elles pourront être nommé-e-s stagiaires au 1^{er} novembre 2023, après l'obtention de leur master lors des sessions de rattrapage.

ATTENTION : dans l'application SIAL, les lauréat-e-s doivent obligatoirement valider selon l'ordre établi chacun des menus afin que la demande soit prise en compte. Cette opération est à réitérer pour chaque concours auquel le/la lauréat-e est admissible. Un classement doit alors être fait par les lauréat-e-s entre les différents concours ; à défaut, l'administration décidera. Si une erreur de saisie est faite sur SIAL, elle doit être signalée à la DGRHB2-2 avant la fermeture du serveur le 05 juin 2023.

LA FICHE DE SYNTHÈSE D'INSCRIPTION SUR SIAL DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE IMPRIMÉE ET CONSERVÉE. ELLE DOIT AUSSI ÊTRE JOINTE AUX PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR ET FERA FOI EN CAS DE DEMANDE DE RÉVISION D'AFFECTATION.

En cas de demande de révision d'affectation ou pour toutes questions, contactez le SNETAA-FO

par mail : mutations@snetaa.org ou par téléphone : 01 53 58 00 30 ou 01 53 58 00 34

* Lexique

BOE : bénéficiaire de l'obligation d'emploi

RQTH : reconnaissance en qualité de travailleur handicapé

M1 : master 1 | M2 : master 2

RRE : rapprochement résidence de l'enfant

AED : assistant-e d'éducation

AVS : auxiliaire de vie scolaire

AESH : accompagnant-e des élèves en situation de handicap

EAP : emploi avenir professeur-e

LC : liste complémentaire

CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30 ou 01 53 58 00 34

www.snetaa.org

 @snetaanational

 @SnetaaFO

417 Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex

